



## Stage dans le cadre du Master en psychologie Recherches personnelles de stage

L'Institut de psychologie offre, via une plateforme internet dédiée, la possibilité d'accéder à une liste de places de stage master recensées et reconnues par la Commission des stages. L'inscription à cette plateforme permet d'accéder à des possibilités de postulations. Toutefois, ce dispositif ne garantit pas l'accès à une place de stage.

Depuis la rentrée 2019, nous faisons face à une augmentation significative du nombre d'étudiant·e·s, alors que le nombre de places de stage recensées reste stable, ce qui crée un déséquilibre entre demande et offre de places. Pour cette raison, nous vous encourageons à mener des recherches personnelles de stage.

### **Au préalable...**

Pour ce faire, nous vous recommandons en premier lieu de vous référer aux « lignes directrices » du dispositif, que vous pouvez télécharger sur le site du master en psychologie <http://www.unil.ch/ssp/master-psychologie> (onglet « stages »). Ce document vous renseignera sur les exigences de nos stages.

Il n'y a pas de délai à priori dans le cadre de recherches personnelles. Gardez toutefois en tête le délai d'études maximal auquel vous avez droit en master (6 semestres pour les étudiant·e·s inscrit·e·s sous le régime d'études régulier, 10 semestres pour les étudiant·e·s à temps partiel), et le fait qu'il est recommandé d'avoir suivi les enseignements obligatoires de votre orientation avant le stage. Vous aurez ainsi un bagage suffisant pour ce dernier, et limiterez les risques de conflits horaires entre le stage et des enseignements obligatoires. Nous vous rappelons par ailleurs que le stage ne peut s'effectuer que dès le 3<sup>ème</sup> semestre du master (voir plus bas). La coordinatrice des stages et la conseillère aux études sont à votre disposition pour toute question à ce sujet.

### **Qui (ne pas) contacter ?**

- Nous vous demandons de ne pas contacter les grandes institutions partenaires du canton, à savoir le CHUV et l'Office de psychologie scolaire. L'ensemble des places de stage disponibles dans ces lieux sont en effet déjà recensées dans nos listes ;

- Nous vous demandons d'éviter les autres institutions que vous savez figurer sur nos listes. En cas de doute, vous pouvez à écrire à la coordinatrice afin de vous assurer que le lieu convoité ne soit pas déjà partenaire ;
- Les institutions vaudoises ont été, pour la large majorité, contactées par nos soins. Ainsi, il peut être pertinent de vous adresser aux cabinets privés de groupe ou aux institutions hors canton. Les cantons de NE, FR, VS, JU, BE et TI, par exemple, proposent encore peu de places via nos listes (à noter que le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie ainsi que les Hôpitaux du Valais sont déjà partenaires ou en cours de négociation).

### **Comment procéder ?**

- Après s'être renseigné·e sur la possibilité d'envisager un stage, faire parvenir à la personne de contact dans le lieu visé un dossier de candidature complet ;
- Transmettre les « lignes directrices » du dispositif, afin que la ou le responsable de stage puisse prendre connaissance du contenu attendu pour un stage master ;
- Contacter la coordinatrice des stages afin de présenter le projet et transmettre les coordonnées de la ou du responsable de stage potentiel·le (avec son accord).

Les démarches seront ensuite menées conjointement. La coordinatrice des stages se chargera de transmettre à la ou au responsable de stage potentiel·le l'ensemble des documents utiles et de s'assurer que le stage corresponde aux exigences du dispositif. Dans un second temps, il sera demandé à l'institution d'accueil de compléter la « Convention de stage » (accessible sur le site du master en psychologie, onglet « stages ») afin de bénéficier de l'ensemble des informations nécessaires et des signatures des personnes impliquées.

### **Quels sont les critères principaux pour qu'un stage soit reconnu par la Commission des stages ?**

- Les stages master peuvent se dérouler dès la seconde année de master ;
- Stage de 6 mois à 50% ou équivalent (volume horaire total de 480h). A noter que nous refusons en principe des stages de 3 mois à 100% (nécessité d'une certaine durée de stage) ;
- Les stages d'intervention doivent être encadrés et supervisés par un·e psychologue ayant au minimum 4 ans de pratique ;

- Les stages de recherche doivent être encadré par un·e psychologue au bénéfice d'un doctorat ;
- Le cahier des charges doit couvrir des activités de psychologue et permettre un accès progressif à de la pratique ;
- Dans le cadre de recherches de stage personnelles, les dates de stage sont relativement souples. Ainsi, un stage ne doit pas obligatoirement débuter le 1.8 ou le 1.2.

### Pour rappel

- Le stage et le séminaire doivent être inscrits par internet au début du semestre à l'issue duquel ils seront validés (et non en 1<sup>ère</sup> année de master) ;
- Lorsqu'un·e étudiant·e a inscrit le stage par internet, il ou elle ne peut plus par la suite décider de remplacer celui-ci par des enseignements (et inversement).

#### Contact :

Pour les étudiant·e·s de l'orientation :

- Psychologie du conseil et de l'orientation

Coordinatrice des stages de Master en psychologie du conseil et de l'orientation

**Madame Eva Clot-Siegrist**

Tél. 021 / 692 45 70

E-Mail : [eva.clot-siegrist@unil.ch](mailto:eva.clot-siegrist@unil.ch)

Pour les étudiant·e·s des orientations :

- Psychologie clinique
- Psychologie de la santé
- Psychologie de l'enfant et de l'adolescent
- Psychologie sociale et interculturelle

Coordinatrice des stages de Master en psychologie

**Madame Coralie Magni-Speck**

Tél. 021 / 692 36 02

E-Mail : [coralie.magni@unil.ch](mailto:coralie.magni@unil.ch)